

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE ET VICTOR TOURNEUR

1924

SOIXANTE-SEIZIÈME ANNÉE



BRUXELLES

PALAIS DES ACADÉMIES

Des presses de

L'IMPRIMERIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE

1924

LES MÉDAILLES

DE

NOTRE-DAME DE BONNE VOLONTÉ

A DUFFEL

Planche II.

L'histoire de la médaille religieuse est encore entièrement à faire dans notre pays : jusqu'ici, on a publié très peu de ces pièces (1), et l'on ne sait pour ainsi dire rien des artistes auxquelles elles sont dues.

Sans doute, en principe, cette histoire n'est-elle pas distincte de celle de la médaille d'art : cette dernière n'est, en somme, que le produit d'une extension de la médaille religieuse, de sorte que celle-ci est en réalité l'ancêtre de celle-là. Mais après la création de la médaille laïque, il semble que tout l'effort artistique ait porté sur cette nouvelle venue ; la médaille religieuse a subsisté comme une forme inférieure de l'art de la médaille, et les historiens de l'art n'y ont plus attaché qu'une faible importance.

Une des causes secondaires de ce délaissement, c'est la difficulté de mettre la main sur « les papiers » de ces petits monuments de la piété de nos pères ; en général, ils ne sont pas signés, et les archives qui pourraient nous livrer leur secret sont presque toujours peu ou point accessibles, quand elles sont conservées.

Et pourtant, innombrables sont les médailles religieuses qui ont vu le jour en Belgique depuis le XIV^{me} siècle, sans compter

(1) Voy. A. DE WITTE, *La médaille religieuse en Belgique*. Anvers, 1910. (Extrait du *Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*.) A. de Witte a consacré aussi une série de notices à des médailles de N.-D. d'Alsemberg, de Walcourt, de Laeken, d'Arlon, etc. M. Em. VAN HEURCK a fait connaître *Une médaille du pèlerinage de la Sainte-Croix à Hoboken*. (*Revue belge de Numismatique*, 1920, pp. 167-172) ; on pourrait encore citer quelques travaux particuliers, mais il n'existe pas d'étude d'ensemble sur une dévotion particulière.

celles qui sont antérieures. En négligeant les grands sanctuaires, comme ceux de N.-D. de Hal et de N.-D. de Montaigu, il n'est nulle part d'église ou de chapelle où la dévotion à un saint personnage n'ait fait éclore une multitude de médailles. Il y a donc là, pour les chercheurs, un vaste champ d'exploration qui attend de patients pionniers. Nous voudrions leur montrer la voie, en étudiant d'une manière approfondie les médailles de N.-D. de Duffel.

Les archives de N.-D. de Duffel ont la chance d'être conservées d'une manière très complète dans la sacristie de la chapelle. Elles renferment un grand nombre de documents ayant trait à la fabrication des médailles; d'autre part, nous avons retrouvé aux Archives générales du Royaume (1) la plupart des pièces d'un procès entre le curé de Duffel et le seigneur de Duffel, qui fut plaidé devant le Conseil de Brabant, de 1639 à 1643; les médailles y sont un des points en litige. Enfin, les archives de l'abbaye de Tongerlo — c'était cette abbaye qui fournissait les desservants de la paroisse de Duffel — renferment des pièces complémentaires des précédentes et éclairent à leur tour la question.

Nous allons mettre en œuvre cette documentation pour jeter un rayon de lumière sur l'histoire de la médaille religieuse en Belgique au XVII^{me} siècle et au XVIII^{me}.

*
**

Le 14 août 1637 (2), un samedi, la veille de l'Assomption, deux enfants de dix ans, Janneken Maes et Peeterken van den Branden, gardaient des vaches, vers le soir, sur un talus gazonné, entre les prairies de la Nèthe et la chaussée de Perwijs (route de Malines), à Duffel. L'endroit avait été planté de saules, mais un seul était resté debout à la suite d'une coupe récente. C'était un vieil arbre à deux branches.

(1) Nous remercions nos confrères MM. Nélis et Bolsée, qui nous ont grandement facilité cette recherche.

(2) Ev. DOM, *Onze Lieve-Vrouw van Goeden Wil te Duffel 1637-1921*. Bruxelles, Vromant et C^{ie}. (Verslag op het Maria-Congres, Brussel, 1921.) On trouvera dans cette brochure un résumé succinct de l'histoire de la dévotion à N.-D. de Duffel, et la bibliographie complète du sujet, avec l'indication des sources archivistiques.

Par hasard, Janneken leva les yeux sur le tronc, et aperçut avec un profond étonnement une petite statuette de la Vierge dans une cavité creusée sous la fourche de la tête.

Cette découverte suscita dans le village une vive dévotion. Quelques voisins approfondirent le trou de façon à en faire une niche dans laquelle la statuette se détachait sur la blancheur du bois. On la fixa au moyen d'un crochet de fer, et on plaça devant une lanterne.

Bientôt le bruit se répandit que des guérisons de fièvres et de toutes sortes de maux avaient été obtenues par l'intercession de la Vierge abritée dans le saule. Les pèlerins affluèrent.

Un forgeron du voisinage plaça, devant le saule, un tronc pour recueillir les offrandes.

Celles-ci s'élevèrent en peu de temps à la somme de 29 florins. Leur accroissement continu constituait un indice du succès de la dévotion populaire. Alors, Floris de Merode, marquis de Deynze et baron de Perwijs, sur la seigneurie duquel se trouvait le saule, fit construire le mois suivant, de ses propres deniers, une chapelle de bois pour abriter le saule et les pèlerins. Peu de temps après, le 23 mars 1638, l'évêque d'Anvers permit d'y dire la messe.

En 1638, deux prêtres furent attachés à la chapelle, et quelques années plus tard, un troisième pénitencier leur fut adjoint, tant était grande l'affluence des pèlerins.

En 1640, une chapelle en pierres et en briques remplaça celle en bois. Elle fut construite sur les plans du frère jésuite Willem Cornelissen, à la place même où s'élevait le saule. La statue fut solennellement intronisée le 30 juin 1641. Le baron de Perwijs suivit la procession en personne. La statuette fut placée dans une niche façonnée dans un bloc de bois scié en bas du saule, et ornée de plaques d'argent.

Dès la découverte de la statue de la Vierge, le marquis de Deynze, seigneur de Perwijs, s'était intéressé à la dévotion qui naissait. Non seulement, comme on l'a vu, il avait fait construire la chapelle, mais il avait nommé les marguilliers chargés de l'administrer. Il avait fait de N.-D. de Duffel véritablement sa chose.

C'était l'époque où les bandes réformées cantonnées aux frontières de Hollande, faisaient de fréquentes et rapides incur-

sions dans le nord de la Belgique, massacrant les prêtres qu'ils rencontraient dans le plat pays. Ces excès sont connus sous le nom de rétorsions. Le curé de Duffel vivait cloîtré dans son presbytère, maison extrêmement forte, qui a subsisté jusqu'aujourd'hui et qui n'est tombée en ruines qu'en 1914, sous le feu des canons allemands. Il dut donc laisser au seigneur prendre sur la chapelle une prépondérance absolue. Néanmoins, dès 1638, le curé se mit à réagir, sans attendre la cessation des rétorsions : appuyé par l'abbé de Tongerlo, il adressa des réclamations contre le seigneur auprès de l'évêque d'Anvers (1). Le marquis de Deynze lui répondit en l'assignant le 12 mars de l'année suivante devant le conseil de Brabant (2) pour revendiquer le patronat de la chapelle. Nous n'exposerons pas l'histoire de ce procès ; ce sont les médailles qui nous intéressent. Nous verrons plus loin ce que le Conseil souverain de Brabant décida dans cette cause.

Le curé fut le premier à songer à faire faire des médailles de N.-D. de Duffel. Comme il ne pouvait sortir de chez lui pour les raisons exposées plus haut, en 1638 il chargea un de ses confrères, Augustin Wychmans (3), prémontré de Tongerlo, doyen de la chrétienté de Tilbourg, pour lors réfugié à Anvers, de faire exécuter dans cette ville des médailles et des drapelets. Celui-ci, sur le conseil du curé de Hoboken, s'adressa à un vieil orfèvre anversoïis, Joachim Genoels ; il se rendit chez lui, et, à eux deux, ils conçurent le dessin d'après lequel les médailles furent exécutées (4).

(1) *Archives générales du Royaume, Conseil de Brabant. Procès du Clergé. Liasse 47.*

(2) *Archives générales du Royaume. Conseil de Brabant, Registre 786, f° 228.*

(3) Auguste Wyckmans, natif d'Anvers, qui mourut en 1661 abbé de Tongerlo, fut un des agents actifs de la contre-réformation. Dès 1632, il avait publié à Anvers son *Brabantia Mariana, libri III. Voy. à son sujet F.-X. DE FELLER, Biographie universelle*, éd. Ch. WEISS et BUSSON. T. VIII, Paris, 1850, p. 400, v° Wichmans.

(4) Cela résulte d'une enquête faite par le Conseil de Brabant au cours du procès auquel il a été fait allusion. Voici la déposition de Genoels lui-même : Joachim Genoels, siluersmet tot Antwerpen, audt sessenuijftich jaeren.

Ierste, op de hondert achtsten articulen, segt waeraechtich te wezen dat in het beghinsel dat gevonden is geweest het miraculeus beldecken van onze Lieve Vrouwe binnen Duffel, ende dat die devotie aldaer seer was wassende gecommen is ten huysse van hem deponent, heer Augustijn Wychmans, religieus van Tongerlo, ten tijde dat den seluen ende andere pastoors waeren gerefugeert tot Antwerpen, hem belastende te maecken siluere medalien tot welcken eynde sy tsamen cincipierden die plaete die hij deponent dijen-volgende heeft doen steken volgende die selue teeckeninghe, ende eenighe gemaect ende

Que représentaient ces médailles ? Au droit, c'était N.-D. de Duffel. Au revers, d'après Genoels et sa femme (1), figurait Saint-Martin. C'est chose naturelle, Saint-Martin est le patron de l'église paroissiale de Duffel.

D'après Jacques Loix, forgeron, échevin de Perwijs et ancien marguillier de la chapelle, c'était Saint-Norbert (2). Si la mémoire du vieux marguillier a été fidèle — comme il était malade quand on l'a interrogé, on peut en douter — il y aurait donc eu primitivement des médailles de deux types, les unes au Saint-Martin, les autres au Saint-Norbert. Ce dernier est le fondateur des Prémontrés.

Ces premières médailles furent envoyées à Duffel, où les marguilliers les vendirent.

gesonden naer Duffel Dwelck verstaende hebbende, den impetrant heeft tot synen huuse gesonden eenen Peeter de Cort, met synen secretaris, hem deponent verbiedende sulcke medalien meer te maecken, maer dat hy saude vuytlaeten S^{te} Merten, daerop soude stellen Peruwez, ende heeft hij deponent ouer sulcx doen maecken eene andere plaete, ende in plaetse van St Mertens, daerachter geset den soeten naem van Jhesus, ende daer op geschreuen Peruwez, ende dijenvolgende syn t' zedert alle de medalien also gemaect ende vercocht gelijk dat noch tegenwoordelijck geschiet, ende alsoo hy deponent vele van te voren hadde gemaect op de forme gelijk hy metten voorschreuen heere Weijchmans te voorens hadde geraempt, ende dat hy de selve naer Duffel hadde gesonden, soo syn alle de selve vercocht, niet wetende in wat vueghen, end oft het is geschiet by consent van den voorschreuen heere oft niet et aliter etc. et signaut. Ende was onderteekent Joachim Genoels.

Archives générales du Royaume. Conseil de Brabant. Procès du Clergé. Liasse 52. Procès-verbal de l'enquête commencée le 5 août 1641 à la requête du curé de Duffel, f^{os} 98 à 101.

(1) La déposition de la femme de Genoels est identique à celle de son mari. Elle renferme en plus le détail qu'Augustin Wychmans avait été envoyé chez Genoels par le curé d'Hoboken. Même source, f^{os} 94 à 96.

Genoels a donc peut-être fait des médailles de la Sainte-Croix d'Hoboken.

(2) Jacques Loix, smidt ende schepen van Perwez, ende affgegaen capellemeester van de Cappelle van Onse lieue Vrouwe tot Duffele, woonende tot Duffel, oudt dryentich jaeren, sieck, te bedde liggende.

... seght waerachtich te wezen dat alsoo op de vaenkens, beldekens ende medalien die de gedaeghe hadden doen drucken ende gieten, stontd op de rugge S^{te} Norbertus alleen; den heere impetrant heeft verboden hem deponent dat hij de selue nyet en soude vercoopen maer dede andere drucken en ende gieten, op de rugge van de welcke hy dede setten den soeten naem Jesus. Dan heeft hij deponent d'een en d'andere vercocht.

Même source que les deux notes précédentes, f^o 59.

Le marquis, ayant appris la chose, leur interdit d'offrir ces pièces aux fidèles (1). Il envoya à Anvers son secrétaire, qui, accompagné d'un marchand drapier de la ville, du nom de Pierre de Cort, se transporta chez Joachim Genoels, lui défendit de faire encore des médailles du premier type et lui enjoignit de placer au revers le doux nom de Jésus, et l'inscription Perwijs (2).

Joachim Genoels s'exécuta sans protester, semble-t-il, mais le stock de médailles du premier type fut vendu jusqu'à épuisement, concurremment avec celles du nouveau (3).

Le marquis, cependant, ne s'en tint pas là; il obtint du Conseil de Brabant un jugement provisionnel du 20 janvier 1642, par lequel il était décidé que les médailles devaient être faites du commun accord des patrons de la chapelle — le curé et le marquis. Le curé était de plus requis de déposer dans la caisse de la chapelle toutes les médailles qu'il détenait (4).

Comme le curé refusait de s'exécuter, à la requête du marquis, un huissier du Conseil de Brabant s'en fut saisir chez lui toutes les médailles en question et les déposa dans la caisse de la chapelle, le 4 février 1642 (5).

Voici la nomenclature de ces pièces, dressée par le curé lui-même (6):

12 bagues en or, plates, à 2 florins 7 sous pièce	28-4
25 bagues émaillées, de prix divers, montant à	59-3
101 N.-D. d'argent, à 14 sous pièce.....	70-14

(1) Voy. ci-dessus, p. 44, n. 4.

(2) Voy. ci-dessus, p. 44, n. 4.

(3) Voy. ci-dessus, p. 45, n. 2.

(4) Nous n'avons pu retrouver le texte de ce jugement, mais nous en connaissons le sens par les pièces qui y font opposition.

(5) On possède le procès-verbal de l'huissier du Conseil de Brabant qui se transporta à cet effet à Duffel. *Archives générales du Royaume. Conseil de Brabant. Procès du clergé.* Liasse 56.

(6) Specificatie van goudt ende silver bij den heer Pastoir van Duffel ouergedragen in de Kiste van Onse L. Vrouwe van Goeden Wille desen 4 feb. 1642.

In den eersten, twaelft platte goude ringen tot 2 guldens 7 st. het stuck	28-4
Item 25 geemallieerde ringhen van verschyden pryse beloepende	59-3
Item 101 silvere L. Vrouwen tot 14 st. het stuck	70-14
Item 116 medaillien tot 10 st.	58-00

116 médailles à 10 sous	58-
371 médailles à 10 sous	185-10
563 médailles à 5 sous	140-15
289 médailles à 5 sous	72-5
879 médailles à 3 1/2 sous	153-16 1/2
1293 médailles à 2 sous	129-6
398 médailles à 2 1/2 sous	49-15
1015 médailles à 2 sous	101-10
1711 médailles à 1 sou	85-11
425 bagues d'argent à 3 1/2 sous	74-7 1/2
Deux grosses de médailles de cuivre à 7 fl. 4 sous...	14-8
Quatre grosses trois douzaines et demi de médailles de cuivre à 4 fl. 16 sous	20-12
Cent douze douzaines à 8 sous	44-16

C'était un stock important : 12 bagues en or ; 425 en argent ; 101 petites statuettes en argent de N.-D. de Duffel ; 5,756 médailles en argent ; 2,238 médailles en cuivre. Le tout valait 1,268 florins 13 sous.

A l'origine, le marquis fit vendre les pièces par un ancien soldat du nom d'Aert Vogel. Il lui avait fait construire une maisonnette en bois près de la chapelle, pour exercer ce commerce et il le faisait dormir dans la chapelle elle-même, évidem-

Item 371 dito tot 10 st.	185-10
Item 563 dito tot 5 st.	140-15
Item 289 dito tot 5 st.	72-5
Item 879 dito tot 3 1/2 st.	153-16 1/2
Item 1293 dito tot 2 st.	129-6
Item 398 dito tot 2 1/2 st.	49-15
Item 1015 dito tot 2 st.	101-10
Item 1711 dito tot 1 st.	85-11
Item 425 silvere ringen tot 3 1/2 st.	74-7 1/2
Item twee grootiens copere medailliens tot 7 guldens 4 st.	14-8
Item vier grootiens dry dosijn en halve dito tot 4 guldens .0 st.	20-12
item 112 dosijn dito tot 8 st.	44-16

Summa 1268-13

Dico 1268-13.

ment pour en assurer la nuit la sécurité (1). Plus tard, on construisit pour les vendeuses une maisonnette, la maison des médailles, ou la maison de cire, comme elle fut appelée dans la suite.

Le jugement définitif du Conseil de Brabant qui régla l'organisation de l'administration de la chapelle, fut rendu le 18 décembre 1642. Pour ce qui est des médailles, il arrête que : « les marguilliers feront faire les drapelets et les médailles, sur » lesquels ils pourront faire placer Saint-Martin et Saint-Norbert et les armes du marquis de Deynze (2) ». Ainsi la solution était élégante, les deux parties avaient satisfaction.

La décision du Conseil de Brabant fut ratifiée par l'évêque d'Anvers, par décret du 17 avril 1645 (3).

En conséquence, toutes les médailles de Duffel qui portent les armes de Merode, sont postérieures au 18 décembre 1642.

La décision du Conseil de Brabant fut scrupuleusement observée jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Très rapidement la vente de médailles se développa autour de la chapelle; des particuliers ouvrirent des boutiques où ils vendaient aux pèlerins des cierges, des chandelles, des médailles, etc. Ils concurrençaient de la sorte la chapelle elle-même. Les marguilliers, sur leur requête, par lettres patentes du 1^{er} septembre 1657, obtinrent le monopole de ces ventes. Désormais, il ne fut plus permis qu'aux personnes désignées

(1) Vuyt eyghen autoriteyt hebbende ierst gemaectt een ander huysken ende der inne gestelt eenen ouden soldaet genoempt Aert Vogel, op de banc genoegh bekent wesende eenen ongequalificeerden ende ongegayden custer, die de siluere, copere ende andere medaelien ende beeldekens is vercoopende ende inde voorschreuen cappelle is slaepende.

Archives générales du Royaume. Conseil de Brabant. Procès du Clergé. Liasse 54. Pièce 1. Art. 26.

(2) Ende sullen de voorseide cappellemeesters doen maecken de vaentiens ende medailien op de welcke sij sullen mogen doen stellen den heiligen Martinus ende Norbertus, ende de wapenen van den impetrant. *Archives générales du Royaume, Conseil de Brabant, registre 786, f° 235 v°.*

(3) Medalia, signa et vexillula fieri curabunt inscriptis imaginibus sanctissime Virginis Deipare, sanctorum Martini et Norberti, et insignibus gentilitijs Domini rescribentis, secundum declarationem eiusdem exprimentis.

Archives de l'abbaye de Tongerlo, I, n° 153.

par eux de vendre les cierges et les médailles qu'ils faisaient fabriquer (1). Il en était de même à Montaigu.

Nous allons rapidement passer en revue ce que l'on sait au sujet de la fabrication des médailles.

Nous avons vu que les plus anciennes sont dues à un orfèvre d'Anvers, Joachim Genoels.

En 1642, on vendait neuf espèces de médailles en argent et trois sortes de médailles en cuivre (2).

Ces dernières n'étaient pas fabriquées par Genoels; les orfèvres ne coulaient pas le bronze. C'étaient les fondeurs en laiton (*geelgieters*) qui les exécutaient. Pour cette époque, nous ne connaissons pas le nom du fondeur qui les a livrées.

Le plus ancien compte conservé va du 1^{er} janvier au 9 novembre 1649. Il constate que l'on a remis à Maeyken Van Eghem, la préposée à la vente des médailles, 4,447 médailles en or, en argent et en cuivre, qui se répartissent en 18 types

(1) Philips, by der gratie Godts coninck van Castillien, etc. doen te wetene dat wy hebben ontfangen de supplicatie vande surintendenten vande cappelle onser lieuer vrouwe tot Duffele, inhoudende dat de selve capelle seer weynich innecommen heeft, maer moet in diensten ende reparatien onderhouden worden vuyt d'offeranden die aldaer ghedaen worden waer van een groot deel bestaet in keerssen ende ander waslicht, mitsgaeders int vercoopen van meddalien ende teeckens dwelck noch wech genomen wordt bij particuliere persooenen die aldaer medalien, keerssen ende waslicht vercoopen, des tot Scherpenheueel ende andere plaetsen daer miraculeuse beelden rusten nyet en wordt toegelaeten, als bij de ghene die daertoe bij de surintendenten sijn ghecommitteert, ende dit bij expres ons octroye dwelck oock bestaet inde redene mits de proffijten die ter oirsaecke vande capelle voortkommen oock ten behoeff vande selue behooren geapliceert te worden, ende nu negenthien jaeren nyemandt en heeft vercocht als die van de voors. capelle, welcken aengemerckt keerde die supplianten hun tot ons oitmoedelijck biddende om onse opene brieven van octroy daertoe dienende, soo eest dat wij t' ghene voors. aenghemerckt ghenengen wesende ter oitmoedigher bede ende supplicatie der voors. supplianten, hebben de selve gheoctrojjeert gewillecoirt, ende gheconsenteert, octroyeren, willecoiren, ende consenteren vuyt onse sunderlinge gratie bij desen dat sij de voors. medalien, keerssen, ende ander waslicht binnen Duffele voorschreuen, in ende omtrent de Capelle van Onse L. Vrouwe priuatielijck sullen moghen doen vercoopen ende te coop stellen door de geene bij hun daertoe ghecommitteert oft te committeren, interdicierende aen eenen yeghelijcken ende allen anderen wie het sij van aldaer eenige medalien, keerschen, oft waslicht te vercoopen oft te coop te stellen tegen den seluer goederen... gegeven binnen onser stadt Brussele den iersten dacht der maendt van september in den jaere ons Heeren duysent sesse hondert seuenen vijftich. *Archives de la Chapelle de Duffel*, n^o 2.

(2) Voy. ci-dessus, p.

différents (1). Rien qu'en septembre, elle en avait reçu 933. De plus, elle vendait des bagues, de petites statuettes en cuivre et en argent et même des médailles de Montaigu (2).

Le seul fournisseur que nous connaissions pour ces années, s'appelait Herman Crom (3). C'est probablement un orfèvre anversoïis.

La vente des médailles et des drapelets fut considérable; à Maeyken on adjoignit Anna de la Tour. Voici, à titre d'indication, les sommes rapportées par leurs ventes, de 1654 à 1662 (4) :

686 florins	2 sous	en 1654.
847 florins	12 sous	en 1655.
1,260 florins	10 sous	en 1656
790 florins	14 sous	en 1657.
927 florins	2 sous	en 1658.

-
- (1) 135 médailles de cuivre à 1 blanc;
 400 médailles en argent à 2 blancs;
 248 médailles à 1 braspenning;
 538 médailles de cuivre à 1 sou;
 235 médailles de cuivre à 1 blanc;
 100 médailles de cuivre à 3 liards;
 200 médailles à 1 $\frac{1}{4}$ sou;
 205 médailles en argent à 1 $\frac{1}{2}$ sou;
 289 médailles à 2 sous;
 309 médailles à 2 $\frac{1}{2}$ sous;
 517 médailles à 3 sous;
 1107 médailles à 5 sous;
 130 médailles en argent à 3 $\frac{1}{2}$ sous;
 696 médailles en argent à 6 sous;
 14 médailles à 8 sous;
 315 médailles d'argent à 12 sous;
 7 médailles à 18 sous;
 7 médailles à 18 sous;
 2 médailles en or à 2 $\frac{1}{2}$ florins.

Archives de la Chapelle de Duffel, VI, 1. Comptes du 1^{er} janv. au 9 nov. 1649
 et *Archives de l'Abbaye de Tongerlo*, *Duffel*, IX, 177.

(2) Silveren medaelen van Scherpenheuvel die Maeyken betalt heeft, daarvan comt de Capel voert proffijt 24 $\frac{1}{2}$.

Archives de la Chapelle de Duffel, VI, 1. Comptes du 1^{er} janv. au 9 nov. 1649.

(3) Beuonden noch twee leeueringen van Herman Crom deene van 6 Aug. 1649... en dandere vanden 2 septemb. desselfs jaers.

Archives de la Chapelle de Duffel. *Ibidem*.

(4) *Archives de la Chapelle de Duffel*, Comptes de 1654 à 1662.

1,112 florins en 1659.

1,323 florins en 1660.

980 florins 2 sous et demi en 1661.

746 florins 8 sous en 1662.

Aux articles déjà mentionnés s'étaient ajoutés des croix, des chapelets dans lesquels étaient intercalées des médailles (1) et des dizaines à grains de marbre (2).

Pour s'assurer la production nécessaire, les marguilliers avaient fait appel à un certain nombre de fournisseurs.

Joachim Genoels, soit qu'il ne travaillât plus, vu son grand âge, soit qu'il fût mort, n'apparut plus comme fournisseur. Mais c'est à sa famille, probablement à ses enfants, qu'une partie importante des commandes est réservée.

Louis Restion, époux de Cornélie Genoels, exécuta, en 1657, une couronne d'argent pour la Vierge, et un ciboire en argent pour le service de la chapelle (3).

Il livra de nombreuses médailles en argent. Une curieuse lettre de sa femme au curé Fluepes van Hosewinkel nous apprend qu'il coulait ses médailles, mais qu'on en vendait d'autres qui étaient battues à la presse (4). La même lettre montre les rivalités qui existaient entre fabricants : Cornélie Genoels y accuse Maeyken de favoriser la vente des médailles de son concurrent P. Rommens ; elle incrimine ce dernier de l'avoir desservi ainsi que son mari, auprès du curé, et elle assure que ses bagues sont bien meilleures que celles de P. Rommens.

Ce P. Rommens est probablement Michel Rongens, car on ne voit pas son nom apparaître dans les comptes (5) et Rongens est le nom d'un fournisseur qui s'en rapproche assez bien. On le trouve dans les comptes pour tous ouvrages d'argent, de 1654 à 1677. C'est probablement aussi un orfèvre anversoïis.

(1) Patternosterkens medt silueren medalien in gesnoert. *Archives de l'Abbaye de Tongerlo*, Duffel, IX, 177.

(2) Marmeren tienkens. *Ibidem*.

(3) Lettre de Cornélie Genoels au curé de Duffel, en date du 27 mars 1657. *Archives de la Chapelle de Duffel*, X, 55.

(4) Voerst rekommande ons oetmoedelijck om al te maken dat niet geperst en is, tgeen V reuerensie mijn heer pastoor ons heeft toegeseet.

Archives de la Chapelle de Duffel, X, 55.

(5) Sauf une fois, mais il est barré et remplacé par celui de Rongens.

Une autre femme de la famille Genoels, Maria, fournit également des médailles d'argent et d'or depuis 1654. A partir de 1673, elle est citée comme la sœur de François Genoels et disparaît après 1691 (1).

Les médailles de cuivre et les croix en cuivre sont fournies de 1654 à 1670, date de sa mort, par Guiliam Pluymaecker, fondeur de cuivre, à Anvers (2). Le successeur de celui-ci fut Théodore Bosschaert, fondeur de laiton (geelgieter), *in het Cipdoerp bij de Cipdoerp poort*. Il est mentionné en 1671 et 1672 (3).

Les deux principaux fournisseurs furent ensuite : Nicolaës Baerts (4), orfèvre (silversmit) qui livra des pièces en argent et en cuivre, de 1672 à 1678 (sa veuve lui succéda de 1679 à 1686) (5), et François Genoels, frère de Marie Genoels, qui fabriqua des médailles d'argent de 1673 à 1679.

Les marguilliers s'adressent en 1682 à un orfèvre dont on ne connaît pas le lieu de résidence, Andries Meewies (6), puis à un orfèvre de Diest, Jan Leuwier (7). Nous trouvons encore à la

(1) *Archives de la Chapelle de Duffel*. Comptes.

(2) 1654, 8 sept., item betaelt aen Guiliam Pluymaeker voor geleuerde copere medaillien en cruijskens per quit. n° 5, 26.8, etc.

Archives de la Chapelle de Duffel. Comptes.

(3) 1671. 24 Augusti, gelovert 18 dosijn medalien tot 6 st het dosijn, beloopt net 5-8 door my Teodorus Bosschaert gelgiter in het cipdoerp beij de Cipdoerp poort.

Archives de la Chapelle de Duffel, Comptes.

Le 27 mars 1672, il livre 99 douzaines de médailles à 4 ½ sous la douzaine.

(4) Les comptes ne citent pas les quantités livrées par Nicolas Baerts, mais les sommes qui lui ont été payées. Elles dépassent parfois 500 florins par an, ce qui suppose la livraison de plusieurs milliers de pièces.

(5) Elle signe tantôt wede Baerts, tantôt w^e Bats ou De Badts. Du 7 nov. 1681 au 28 juillet 1686, elle ne fournit pas moins de 3,072 médailles de six espèces différentes : à 1, 2, 2 ½, 5, 10 sous et un florin.

Archives de la Chapelle de Duffel, Comptes de 1681-1696.

(6) Andries Meeuwies fournit en 1682 29 douzaines de médailles. *Archives de la Chapelle de Duffel*. Comptes.

(7) En 1685, Jan Louwier fournit :

50 médailles à 3 sols ;

26 à 6 sols, 3 à 13 sols, plus diverses croix et une Notre-Dame de 8 sols.

Il fournit jusqu'en août 1692, mais il n'y a que peu de détails sur les fournitures qu'il fait ; les quittances ne donnent guère que le prix payé.

Archives de la Cnapelle de Duffel. Comptes.

même époque la veuve François Lattyen, à laquelle on paye plusieurs douzaines de médailles à 7 sous en 1682 et 1683 (1), et Willem Cremers, en 1686 (2). Nous ignorons où ces deux derniers habitaient.

Le 28 septembre 1683, les marguilliers avaient décidé de fabriquer eux-mêmes les médailles. Ils avaient eu l'idée, pour se procurer des médailles à meilleur compte, de faire graver les coins au moyen desquels ils auraient fait frapper les médailles dont ils avaient besoin. Mais il ne semble pas qu'ils aient mis leur projet à exécution : les comptes subséquents ne portent aucune trace de semblable opération.

Toujours est-il que le 27 août 1688, les administrateurs de la Chapelle passèrent un contrat avec Philippe Roettiers, qui demeurait alors à Bruxelles (3), et Jean van Bouchoute, pour la fourniture de cinq espèces de médailles d'argent :

- 1° Des médailles de 5 escalins, pesant 22 sous d'argent fin.
- 2° Des médailles de 4 escalins renfermant 16 sous de bon argent fin.
- 3° Des médailles de 3 escalins de 12 sous même argent.
- 4° Des médailles de 2 escalins, renfermant 7 sous d'argent.
- 5° Des médailles de 6 sous, de 3 sous d'argent.

Les pièces devaient être frappées au moyen de coins.

Les entrepreneurs prenaient, suivant l'espèce, un bénéfice de 4 sous, 4 sous, 3 sous, 3 sous et 2 sous.

(1) C'étaient probablement des médailles de cuivre, et cette dame devait exercer la profession de *geelgieter* ou de *koperslager* : le 20 mai 1695, elle fournit encore une douzaine de médailles de cuivre à 6 sous. Mêmes sources.

(2) Le compte ne renferme aucun détail. Cremers touche 8 florins 14 sous « *over geleuerde medalien* ». Mêmes sources.

(3) Philippe Roettiers possédait chez lui une presse qui paraît avoir appartenu à l'atelier monétaire de Bruxelles, et dont il se servait pour exécuter les commandes qu'il recevait. *Voy. Archives générales du Royaume. Jointe des monnaies, Registre 44, f^{os} 410 v^o et 427.*

Le second passage est caractéristique : « *mesme il (Roettiers) ne veut point se défaire de la presse qu'il at en sa maison, cherchant des excuses et des occasions pour demeurer avec icelle à Bruxelles d'où il prétend exercer seul la charge de graveur de trois monnoyes de S. Majesté (20 janv. 1692).*

Ils devaient aussi fabriquer des médailles de cuivre à vendre 3 sous, dont 2 sous pour les fabricants (1).

Philippe Roettiers fournit assez régulièrement des médailles de 1688 à 1694 (2). Néanmoins, les autres fournisseurs demeurèrent nombreux.

En 1691, la femme de Philippe Noeteleer touche le prix de quelques médailles (3),

Puis, c'est Guillelmus Lussie (4), orfèvre d'Anvers, et Haubrecht Masbergen (5), en 1692 et 1696. Ce dernier paraît avoir

(1) Voici le texte de ce contrat :

Compareerden voor den heer Bruno Ysebout pastoor tot Duffel ende getuijgen naer- genoempt S^r Philips Goutiers (sic) ende s^r Jan van Bouchaute, ende hebben aengenomen te maken de medaillien voor de Capelle van Onze lieue Vrouwe van goeden wille tot duffele ende hebben geacordeert met den seluen heer Pastoor in sijne qualiteit als superintendent vande capelle dat sy aennemen te maken ende in vormen te drucken alle de medaillien hier naer gespecificeert als volcht voordien prijs alhier bij gespecificeert : voor eerste, de eerste soorte van vijf schell. te vercoopen, dat de selue sullen wegen in goet ceursiluer 22 st. dico twee en twintich st. ende dat de facteurs sullen genietep voer arbeys loon vier st. per stuck ende de capelle van gelijcken ende tweede soorte van vier schell. tstück de welck aende facteurs sullen betaelt worden tot sesthien st. in puer ende goet ceursiluer, ende vier st. voor fatsoen, ende vier st. voor de capel; ende de derde soorte voor drij schell. tot twelf st. in siluere als bouen ende de facteurs drij st. ende de capel drij st.; de vierde soorte twee schell. te vercoopen ende 7 st. siluer ende 3 st. facteurs, ende 2 st. capelle, ende de vijfde ende leste soorte tot ses st. drij st. in siluer ende twee st. voorde facteurs ende eenen st. voor de capel; ende de copere ter mate geexhibeert tot drij st. tstück te vercoopen, twee st. voor de facteurs ende eenen st. voor de capel; ende hebben de onderschreven deser dit onderteeckent ende hun seluen respectelijck geobligeert tot onderhout deser, etc. Actum tot Duff. desen 27 augusti 1688. Oirconde, etc.

F. Bruno Ysebout p. d.

Philip Roettiers.

Joannes van Bouchout.

Ende sal dit alles op cost ende perijckel van de capel moeten ouergehaelt worden. F. b. Ysebout p. d.

Archives de la Chapelle de Duffel, X, 54.

(2) Les quittances n'indiquent pas le nombre de médailles. *Archives de la Chapelle de Duffel*. Comptes.

(3) Van eenige geleverde madalien, 18—0. C'est la seule mention de ce fournisseur dans les comptes.

(4) Guillelmus Lussie signe parmi les orfèvres anversoïis dans un acte du 30 avril 1687. *Archives de la Ville d'Anvers, Goude en Zilvermede*. 1601-1700. *Recueil*.

(5) Masbergen fournit des « reliquaires van 9 stauwers de dossain », et des médailles, en 1692; en 1696, ce sont des « coppermedaillen ende rellikaren », et des « gegoetten medaillen ». *Mêmes comptes*.

été un fondeur en cuivre. De 1692 à 1697, un second Nicolaes Baerts (1), orfèvre d'Anvers, est le fournisseur auquel sont faites les commandes les plus élevées. Il semble être mort cette dernière année; sa veuve le remplace en 1697 (2), puis, à partir de 1698, on rencontre un troisième Nicolas Baerts, maître orfèvre, à Anvers, qui travaille jusqu'en 1731 (3).

En 1732, c'est Jacobus Mertens qui le remplace (4).

La dévotion à N.-D. de Duffel devait être en décadence : les comptes de 1738 à 1759 ne mentionnent pas d'achats de médailles. Jacobus Mertens apparaît encore en 1761, puis, de 1763 à 1767, c'est sa veuve et son fils, F. M. Mertens, qui fournissent quelques pièces (5).

En 1767, l'orfèvre J. Van Campenhoudt, de Malines, exécuta le trône d'argent sur lequel la statuette de la Vierge est encore posée aujourd'hui (6). Depuis cette date, jusqu'en 1784, c'est lui qui devient le fabricant de médailles attitré (7).

A partir de 1785, les commandes de médailles furent confiées à un autre orfèvre malinois, J.-J. Van Deuren. Elles s'arrêtent en 1794 (8).

(1) Ce Nicolas Baerts paraît avoir fabriqué trois sortes de médailles : il les qualifie de groote, middel et klein. Il en a livré des milliers.

(2) A moins qu'il n'y ait là erreur des maîtres de la chapelle qui la mentionnent : la quittance n'est pas signée. Dans ce cas, il n'y aurait que deux Nicolas Baerts.

(3) Il fabrique des médailles à 18 sous, à 8 sous, à 4 sous et à 2 sous, de 1700 à 1708. Les comptes postérieurs ne mentionnent que les sommes payées, sans indiquer les prix unitaires ni les quantités.

Archives de la Chapelle de Duffel. Comptes.

(4) Jacobus Mertens, silversmit tot Antwerpen. Il n'y a aucune indication dans les comptes. Ils disent over geleuerde siluerwerck. Les sommes payées sont assez faibles : 14 florins en 1732; 18-10 en 1733, 21 en 1734, 70 en 1735, 30-10 en 1736, sauf en 1737, centenaire de la découverte de l'image, où il fournit trois sortes de médailles, des grandes à 8 sous, des moyennes à 4 sous et des petites à 2 sous, pour 251-7; finalement, en janvier 1738, pour 124-10. *Archives de la Chapelle de Duffel. Comptes.*

(5) En 1763, 42 médailles à 4 sous $\frac{1}{2}$ et 24 à 2 sous $\frac{1}{2}$. En 1764, des bagues d'argent et des médailles pour 98 florins, 17-7. En 1765, les mêmes objets pour 63-6.

(6) Ce trône coûta 402 florins en 1767, et il fut agrandi pour une somme de 350 florins en 1768. *Archives de la Chapelle de Duffel. Comptes.*

(7) Il fournit 60 médailles en 1772; 3 douzaines en 1775, 40 en 1777. *Archives de la Chapelle de Duffel. Comptes.*

(8) Douze médailles d'argent en 1784; 26 en 1791; 24 en 1794. *Archives de la Chapelle de Duffel. Comptes.*

Puis, de 1820 à 1843, Victor Van Deuren, de Malines, le fils du précédent, livre à la chapelle divers objets, dont un certain nombre de médailles (1).

La dernière médaille que nous pouvons citer est due à la maison Mauquoy, d'Anvers, qui a gravé en 1912, à l'occasion du 275^{me} anniversaire de la trouvaille de la statuette, la médaille qui est aujourd'hui en vente à Duffel.

Ainsi, pendant 275 ans, nous pouvons suivre toute la fabrication des médailles de N.-D. de Duffel. Elles sont dues à une trentaine d'artistes. Les uns sont des orfèvres; les autres des fondeurs en laiton.

Ces médailles ont été coulées et frappées en quantités innombrables, comme on a pu le voir par les extraits de comptes que nous avons publiés en note. Et pourtant, les médailles de Duffel sont bien rares aujourd'hui. Nous n'en connaissons qu'une dizaine de variétés.

Pour la plupart, il est impossible de déterminer par qui elles ont été faites: elles ne sont pas signées; elles représentent des types traditionnels, et la critique se trouve par suite paralysée. Voici la description de celles que nous connaissons.

Il semble qu'aucun exemplaire des toutes premières médailles exécutées par Genoels, d'après le type arrêté par lui et Wychmans, ne soit parvenu jusqu'à nous. Mais nous croyons en avoir retrouvé trois qui sont antérieurs au jugement du Conseil de Brabant du 18 décembre 1642.

1. Dans un filet ovale, orné latéralement et au bas de trois boules, N.-D. de Bonne Volonté couronnée, tenant l'enfant Jésus sur le bras gauche, supportée par un tronc d'arbre. Le haut du corps est entouré de deux branches de saule.

R/ Dans le même filet ovale, DVF|FEL|—|B.P.

Ces deux lettres doivent être interprétées *Baronij Perwijs*.

19×14 mm. Bélière. Argent. Médaille formée de deux plaques estampées.
Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale. Pl. II, 1.

2. Dans un filet formé de quatre arcs de cercle réunis par des angles droits, N.-D. de Bonne Volonté, tenant l'enfant Jésus sur le bras gauche, supportée par un tronc d'arbre, et le haut

(1) 12 medaillekens en 1838; 18 medaillien en 1843.

du corps entouré de deux branches de saule. Dans le champ, à gauche et à droite D. et P. (Duffel Perwijs).

R/ Dans le même entourage, l'enfant Jésus entre la Vierge et Saint-Joseph qui lui donnent la main. Au-dessus, le Saint-Esprit descendant dans une gloire.

24×18 mm. Bélière. Argent. Médaille formée de deux plaques estampées.
Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale. Pl. II, 2.

3. Même type que ceux de la médaille précédente, à cette différence près que l'enfant Jésus est aussi couronné. Le filet est orné de boules latéralement et au bas.

36×27 mm. Bélière. Argent. Médaille formée de deux plaques estampées.
Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale. Pl. II, 3.

Les médailles suivantes semblent être immédiatement postérieures à 1642.

4. Mêmes types que ceux du n° 3, mais sur le tronc d'arbre qui supporte la Vierge, les armes de Merode couronnées.

34×27 mm. Bélière. Argent. Médaille formée de deux plaques estampées.
Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique. Pl. II, 4.

5. Mêmes types que ceux du n° 4, mais le vêtement de la Vierge est plus orné.

35×27 mm. Bélière. Argent. Médaille formée de deux plaques estampées.
Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique. Pl. II, 5.

6. La statuette de N.-D. de Bonne Volonté ornée de deux branches de saule, la Vierge et l'enfant couronnés. Au-dessous DVFFEL|PERWES et les armes de Merode.

40×21 mm. C'est une des Lievrowekens des comptes. Coll. Em. Van Heurck,
Anvers. Pl. II, 6.

7. La médaille gravée par Roettiers en 1688 ne nous est pas connue par des exemplaires de ce temps. Mais l'outillage en est conservé au Musée de la Monnaie de Bruxelles. On n'en connaît toutefois que le droit.

S: MARIA-BONÆ VOLONTATIS. La Vierge couronnée debout sur un socle, de face, tenant sur le bras gauche l'enfant Jésus et de la main droite, un sceptre. Au bas, dans le champ, D. P. (Duffel-Perwijs). Sur le socle, un écu aux armes de Merode.

Pl. II, 7.

La Monnaie possède des matrices de 32 × 30 mm., 23 × 20 mm., 16 × 15 mm. et 13 × 12 mm. (1).

La Vierge est quelconque et ne rappelle en rien la statuette des médailles antérieures. Même les branches du saule ont disparu.

Nous ignorons quel était le type du revers.

8. S MARIA BONÆ VOLVNTATIS. La statue de la Vierge attachée sur un saule à deux branches. Au pied de celui-ci, les armes de Merode couronnées. A gauche, deux enfants, le premier agenouillé, priant, le second, debout; à droite, une vache paissant. Dans le champ, D. P.

R/ SANC : MARTIN : ORA : PRO : NOBIS. Saint-Martin arrêté, à cheval, à droite, se penche vers un pauvre nu assis au bord de la route.

37 × 27 mm. Argent. Médaille frappée. Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale. Pl. II, 8.

Cette pièce est fort intéressante. Elle doit dater de la fin du XVII^{me} ou du commencement du XVIII^{me} siècle. Elle marque un retour à la tradition de la découverte.

9. La statue de N.-D. de Bonne Volonté tenant l'enfant Jésus sur le bras gauche, et un sceptre de la main droite, appuyée contre un saule à deux branches. Au dessous, les armes de Merode; à gauche, deux enfants en prière; à droite, une vache paissant. Dans le champ, DVF | FEL.

R/ SANCTE NORBERTE ORA PRO NOBIS entre deux filets linéaires. Saint-Norbert nimbé à gauche, tenant un ostensor.

30 × 20 mm. Bélière. Argent. Médaille frappée. Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale. Cette pièce paraît dater du XVIII^e siècle. Pl. II, 9.

10. O. L. V. VAN GOEDEN WIL BID VOOR ONS. Au dessous, — DUFFEL. La Vierge de Duffel sur le trône de Van Campenhoudt, sur une gloire.

R/ Le saule à deux branches dans la cavité duquel se trouve la statue de la Vierge. A gauche, deux paysans, l'un agenouillé, l'autre debout. A droite, vache paissant.

25 mm. Bélière. Bronze. Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale. Pl. II, 10.

(1) Voy. A. DE WITTE, *Catalogue des Poinçons et Matrices du Musée de l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles*. Bruxelles, 1912, p. 110.

Elle a été gravée en 1912 par la firme anversoise Mauquoy.

Il est à remarquer que la scène du revers est le produit d'une mauvaise interprétation d'un type plus ancien qui représentait la découverte de la statuette. Les enfants ont été remplacés par des paysans.

Telles sont les médailles de N.-D. de Bonne Volonté de Duffel que nous avons pu retrouver.

Elles ont servi parfois aux administrateurs communaux à s'assurer une bienveillance relative de la part des gens de guerre, toujours craints lors de leur passage. En 1643, le magistrat paye 6 florins aux maîtres de la Chapelle pour des médailles de N.-D. qu'il offre au nom de Duffel tout entier, à quelques officiers de l'armée du marquis de Carasena (1); en 1645-46, il présente également des médailles au capitaine commandant du régiment du colonel Alemanno, qui logeait à Duffel (2). C'étaient probablement des médailles en or : elles coûtèrent 10 florins 3 sous.

Mais d'énormes quantités ont été emportées au loin dans toutes les directions par la piété des pèlerins. Aussi peut-on espérer retrouver encore plus d'un exemplaire de ces œuvres des orfèvres locaux et des fondeurs de laiton. Sans doute, ce ne sont pas des chefs-d'œuvre, mais elles portent le cachet d'une époque où il n'y avait pas de barrière entre l'ouvrier et l'artiste, et c'est pourquoi elles échappent à la banalité de la plupart des médailles religieuses d'aujourd'hui.

VICTOR TOURNEUR.

EVARIST DOM.

(1) *Archives communales de Duffel. Reckeningen van de Brugge, 1630-1696, f° 75.*

(2) *Ibidem, f° 84.*



MÉDAILLES DE NOTRE-DAME DE DUFFEL